

Le financement des placements par emprunt

Le financement des placements par emprunt, ou l'emprunt d'une somme d'argent pour la placer, peut vous aider à faire fructifier votre argent, mais il peut également entraîner de lourdes pertes. Assurez-vous de bien comprendre les points suivants avant d'opter pour ce mode de placement.

Comment ça fonctionne :

Emprunt auprès d'une banque :

Soyez prudent. Si vous choisissez d'utiliser des actifs comme votre maison pour garantir ce prêt et que le placement n'est pas productif, vous devrez peut-être vendre ces actifs pour rembourser le prêt. Si le placement est utilisé en garantie pour le prêt et que sa valeur chute, vous avez encore l'obligation d'effectuer les paiements. De plus, il se peut que vous ayez à fournir des garanties additionnelles pour compenser la différence.

Emprunt auprès d'une maison de courtage :

Aussi appelé « achat sur marge ». Ayez un plan d'urgence si le placement n'est pas productif parce que vous devrez déposer une somme d'argent plus importante dans votre compte sur marge pour couvrir les pertes.

Le financement par emprunt vous convient-il?

Les risques du financement par emprunt sont élevés. Vous devez vous assurer de bien comprendre le coût réel de cet emprunt et les risques encourus. Prévoyez un plan d'urgence pour couvrir les pertes dans le cas où votre placement ne serait pas productif. Si vous n'êtes pas prêt à prendre un tel risque, vous pouvez discuter avec votre conseiller financier des autres modes de placement qui pourront vous aider à atteindre vos objectifs.

Le financement par emprunt ne peut pas être approprié dans le cas des investisseurs :

- Dont les connaissances en placements sont limitées;
- Dont la tolérance au risque est faible;
- Qui sont à la retraite ou proches de la retraite;
- Qui auront besoin de cet argent dans moins de cinq ans;
- Qui ont des dettes correspondant à plus de 35 % de leur revenu brut;



COMMISSION DES SERVICES
FINANCIERS ET DES SERVICES
AUX CONSOMMATEURS

réglementation • éducation • protection

Communiquez avec nous

Commission des services financiers et des services aux consommateurs

Sans frais : 1 866 933-2222

info@fcnb.ca

fcnb.ca

Participez à la conversation!



#déPensezBien

- Qui ont ou qui auraient un niveau d'endettement de plus de 30 % de leur avoir net.

Quels sont les risques?

Vous pouvez perdre de l'argent : Que les rendements de vos placements spéculatifs soient positifs ou négatifs, vous devrez rembourser le prêt ainsi que les intérêts.

Il en coûte plus cher pour placer votre argent : Même si vous obtenez des rendements positifs sur vos placements spéculatifs, vous n'aurez pas droit à la totalité. Vous devrez toujours payer les frais d'intérêt sur le prêt et les montants de ces derniers pourront être supérieurs à ceux de vos rendements. Il se peut aussi que vous ayez à payer des frais d'ouverture de dossier, des frais de tenue de compte ou des frais de retrait anticipé. Assurez-vous de bien comprendre tous les frais d'emprunt qui y sont associés avant de prendre votre décision.

Vous pouvez nuire à votre dossier de crédit : Si vous comptez sur le rendement des placements spéculatifs pour couvrir vos coûts d'emprunt, vous ne pourrez peut-être pas rembourser votre prêt si la valeur de votre placement décroît.

Questions que vous devriez vous poser :

- Est-ce que je comprends bien comment fonctionne le financement par emprunt?
- Est-ce que je suis prêt à prendre un tel risque?
- À combien s'élèveront les frais d'intérêt que je paierai chaque mois? Quel est leur pourcentage par rapport au rendement que je désire recevoir de mon placement? Que se passe-t-il si le rendement de mon placement ne suffit pas à payer les intérêts de mon prêt?
- En cas de hausses des taux d'intérêt, mes frais augmenteront-ils? Y aura-t-il des conséquences sur le rendement que j'obtiendrai de mon placement?
- Puis-je me permettre de perdre une partie ou la totalité du placement que j'ai effectué avec l'argent emprunté?
- Serai-je en mesure de le rembourser?



Questions à poser à votre conseiller :

- Quels sont les risques associés à ce placement?
- Que se passe-t-il si le placement perd de sa valeur?
- Que se passe-t-il si je veux y mettre fin plus tôt?
- Quelle sera la somme que vous recevrez à la vente de ce placement ou pour l'établissement du prêt?
- De quelle façon ce placement m'aidera-t-il à atteindre mes objectifs?
- Êtes-vous, vous et votre société, inscrits auprès de la FCNB?

